

Caisse des Dépôts

F.S.P.O.E.I.E.

6 place des Citernes
33059 BORDEAUX CEDEXPROPOSITION DE PENSION
AUTEUR DU DROIT

1 MINISTÈRE / ADMINISTRATION

N° Affiliation

Établissement employeur

Avances sur pension

 Oui Non

2 Article

Du décret n°

Article

Du décret n°

Nature pension	Type de départ à la retraite				
<input type="checkbox"/> Normale	Mère ou père de 3 enfants	<input type="checkbox"/>	Parent enfant handicapé	<input type="checkbox"/>	
	Sur demande <input type="checkbox"/>	Mise en paiement différé	<input type="checkbox"/>	Conjoint invalide	<input type="checkbox"/>
	D'office <input type="checkbox"/>	Congé de fin d'activité	<input type="checkbox"/>	Ouvrier handicapé	<input type="checkbox"/>
	Pour travaux insalubres <input type="checkbox"/>	Carrière longue	<input type="checkbox"/>	C.A.A	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Invalidité	Non élevé au taux AS	<input type="checkbox"/>	Tierce personne	<input type="checkbox"/>	
	Sur demande <input type="checkbox"/>	Elevé au taux AS 1 ^{er} groupe	<input type="checkbox"/>	Imputable au service	<input type="checkbox"/>
	D'office <input type="checkbox"/>	Elevé au taux AS 2 ^{ème} groupe	<input type="checkbox"/>		

3 ÉTAT CIVIL

Nom patronymique (naissance)

Prénom

Nom d'usage

Date de naissance

Ville

Département

Nationalité

NIR

4 PROFESSION

Emploi

Abattement de zone

Catégorie

Échelon

Chef d'équipe

 Oui Non

Depuis le

Indice brut

5 RADIATION ET RÉGIME

Tiers responsable accident

 Oui Non

Date de fin d'activité

Age

Date de RDC

Date de liquidation

Année de référence

Nombre de trimestres de référence

Majoration pour enfants

 Oui Non Retenues rétroactives dues Remboursement à l'ouvrier Contributions restant dues

Euros

6

À

Le

Contrôlé par

Le

Signature :

Approuvé CDC le Signature

LIQUIDATION DE LA PENSION



11 RÉCAPITULATIF DES BONIFICATIONS

	A	M	J
Enfants nés avant le 01/01/2004			
Services hors d'Europe			
Campagnes			
Services aériens ou sous-marins			
Unités territoriales			
TOTAL des bonifications			
TOTAL des bonifications en trimestres			

12 RÉCAPITULATIF DES SERVICES EFFECTIFS

Nature des services	Constitution du droit						Liquidation		
	Normaux			Insalubres			A	M	J
	A	M	J	A	M	J			
Services militaires et Unités territoriales									
Services civils au Fonds spécial									
Services autres régimes interpénétrés									
TOTAL des services									
TOTAL DES SERVICES EN TRIMESTRES									
NOMBRE DE TRIMESTRES ANNÉE DE RÉFÉRENCE									

13 CALCUL DU POURCENTAGE DE PENSION

2 cas possibles après comparaison en trimestres des services/trimestres année de référence :

1^{er} cas : Total des services effectifs inférieur au nombre de trimestres année de référence

	A	M	J
Report des annuités de bonifications (§ 11)			
Report des services effectifs (§ 12)			
TOTAL en ANNUITÉS des services + bonifications			
TOTAL des trimestres liquidés			

2^{ème} cas : Total des services effectifs supérieur ou égal au nombre de trimestres année de référence

Report des trimestres de bonifications (§ 11)	
Nombre de trimestres de l'année de référence	
TOTAL des trimestres liquidés	

MONTANT DE LA PENSION



14 POURCENTAGE DE LA PENSION

$$\left[\frac{\text{Nombre de trimestres liquidés (§13)}}{\text{Nombre de trimestres année de référence}} \times 75 \% \right] : \text{-----} \times 75 \% = \text{-----} \%$$

15 DURÉE D'ASSURANCE Tous régimes

	En trimestres	Durée d'assurance totalisée
Total FSPOEIE : services constitutifs, services validés et bonifications		
Autres régimes de retraite		
Majoration d'assurance pour enfant né à compter du 01/01/2004		
Majoration d'assurance pour enfant handicapé		

16 AUTRES PARAMÈTRES DE CALCUL DE LA PENSION AU :

Salaire horaire	€
Forfait annuel d'heures	H
Coefficient Art. 14	
Taux surcote / décote	%
Majoration ouvrier handicapé	%

1- Montant de la liquidation	€
2- Minimum garanti	% €
3- Montant garanti	€

17 MAJORATION POUR ENFANTS

Nom	Prénom	Date de naissance	Majoration : OUI / NON

Majoration pour enfants % A compter du :

% A compter du :

Majoration postérieure à la liquidation % Droit reconnu à compter du :

CODE	Commentaires	Pièces particulières à joindre																																																																		
1	<ul style="list-style-type: none"> Indiquer le ministère ou l'administration dont relève l'ouvrier (ex. : ministère de l'Intérieur, Administration des Monnaies et médailles...) Indiquer la désignation de l'établissement employeur Renseigner le numéro d'affiliation de l'ouvrier au Fonds Spécial Cocher la case « avances sur pension » 																																																																			
2	<ul style="list-style-type: none"> Renseigner les références réglementaires applicables à l'ouvrier Cocher la case correspondant : <ul style="list-style-type: none"> à la nature de la pension « Normale ou Invalidité » au type de départ à la retraite 																																																																			
3	<ul style="list-style-type: none"> Renseigner chacune des rubriques de l'état civil 	<ul style="list-style-type: none"> Photocopie du livret de famille régulièrement tenu à jour <p>À défaut :</p> <ul style="list-style-type: none"> Photocopie de la carte d'identité nationale d'identité en cours de validité <p>Ou :</p> <ul style="list-style-type: none"> Photocopie du passeport en cours de validité 																																																																		
4	<ul style="list-style-type: none"> Renseigner l'emploi occupé par l'ouvrier Renseigner l'abattement de zone applicable au salaire retenu pour le calcul de sa pension dans le cas d'une rémunération sur salaire horaire (doit correspondre au salaire du bulletin de salaire) Indiquer ses catégorie et échelon ou son indice brut, ainsi que leur date d'obtention, servant de base à la liquidation de la pension Cocher la mention chef d'équipe concernée 																																																																			
5	<ul style="list-style-type: none"> Préciser s'il y a un tiers responsable en cause dans le cas d'un départ pour invalidité avec accident. Inscrire la date de fin d'activité correspondant au dernier jour travaillé Renseigner l'âge de l'intéressé à la date de fin d'activité Inscrire la date à laquelle l'ouvrier est radié des contrôles de l'établissement Indiquer la date de liquidation de la pension (date d'effet du paiement) L'année de référence correspond à l'année au cours de laquelle sont réunies les conditions de l'article 21-I du décret 2004-1056 du 5 octobre 2004 modifié par le décret 2010-1734 du 30/12/2010 Indiquer le nombre de trimestres de référence correspondant à l'année de référence <table border="1" style="display: inline-table; margin-right: 20px;"> <tr><td>2003</td><td>150</td></tr><tr><td>2004</td><td>152</td></tr><tr><td>2005</td><td>154</td></tr><tr><td>2006</td><td>156</td></tr><tr><td>2007</td><td>158</td></tr><tr><td>2008</td><td>160</td></tr><tr><td>2009</td><td>161</td></tr><tr><td>2010</td><td>162</td></tr><tr><td>2011</td><td>163</td></tr><tr><td>2012</td><td>164</td></tr><tr><td>2013</td><td>165</td></tr> </table> <table border="1" style="display: inline-table; margin-right: 20px;"> <tr><td>2014</td><td>165</td></tr><tr><td>2015</td><td>166</td></tr><tr><td>2016</td><td>166</td></tr><tr><td>2017</td><td>166</td></tr><tr><td>2018</td><td>167</td></tr><tr><td>2019</td><td>167</td></tr><tr><td>2020</td><td>167</td></tr><tr><td>2021</td><td>168</td></tr><tr><td>2022</td><td>168</td></tr><tr><td>2023</td><td>168</td></tr><tr><td>2024</td><td>169</td></tr> </table> <table border="1" style="display: inline-table;"> <tr><td>2025</td><td>169</td></tr><tr><td>2026</td><td>169</td></tr><tr><td>2027</td><td>170</td></tr><tr><td>2028</td><td>170</td></tr><tr><td>2029</td><td>170</td></tr><tr><td>2030</td><td>171</td></tr><tr><td>2031</td><td>171</td></tr><tr><td>2032</td><td>171</td></tr><tr><td>2033</td><td>172</td></tr><tr><td>2034</td><td>172</td></tr><tr><td>2035</td><td>172</td></tr> </table>	2003	150	2004	152	2005	154	2006	156	2007	158	2008	160	2009	161	2010	162	2011	163	2012	164	2013	165	2014	165	2015	166	2016	166	2017	166	2018	167	2019	167	2020	167	2021	168	2022	168	2023	168	2024	169	2025	169	2026	169	2027	170	2028	170	2029	170	2030	171	2031	171	2032	171	2033	172	2034	172	2035	172	<ul style="list-style-type: none"> Photocopie du procès-verbal ou du constat d'accident établi par la gendarmerie Décision de radiation des contrôles établie par le directeur d'établissement
2003	150																																																																			
2004	152																																																																			
2005	154																																																																			
2006	156																																																																			
2007	158																																																																			
2008	160																																																																			
2009	161																																																																			
2010	162																																																																			
2011	163																																																																			
2012	164																																																																			
2013	165																																																																			
2014	165																																																																			
2015	166																																																																			
2016	166																																																																			
2017	166																																																																			
2018	167																																																																			
2019	167																																																																			
2020	167																																																																			
2021	168																																																																			
2022	168																																																																			
2023	168																																																																			
2024	169																																																																			
2025	169																																																																			
2026	169																																																																			
2027	170																																																																			
2028	170																																																																			
2029	170																																																																			
2030	171																																																																			
2031	171																																																																			
2032	171																																																																			
2033	172																																																																			
2034	172																																																																			
2035	172																																																																			

CODE	Commentaires	Pièces particulières à joindre																																		
	<ul style="list-style-type: none"> • Cocher la réponse à la question sur l'existence d'une majoration pour enfants • Indiquer s'il y a des précomptes à opérer sur la pension (retenues rétroactives pour validation de services restant dues), ou un montant à rembourser à l'ouvrier. • Indiquer également s'il reste des contributions pour régularisation de cotisation à verser au Fonds spécial 																																			
6	<ul style="list-style-type: none"> • Authentifier la proposition de pension en la datant, la signant et en y apposant le cachet du signataire 																																			
7	<ul style="list-style-type: none"> • Indiquer en périodes tous les services civils valables. • Préciser le code nature des services civils et le taux qui leur est applicable (voir tableau ci-dessous) <table border="1" data-bbox="225 595 1117 1167"> <tr><td>- Services validés avant 2004</td><td>V1</td></tr> <tr><td>- Services validés après 2004</td><td>V2</td></tr> <tr><td>- Services civils normaux (y compris le temps partiel normal)</td><td>A</td></tr> <tr><td>- Services civils insalubres</td><td>B</td></tr> <tr><td>- Temps partiel de droit</td><td>AC2</td></tr> <tr><td>- Temps partiel surcotisé plafonné à 4 trimestres (cas normal)</td><td>AA</td></tr> <tr><td>- Temps partiel surcotisé plafonné à 8 trimestres (ouvrier handicapé)</td><td>AB</td></tr> <tr><td>- Congé d'accompagnement de fin de vie</td><td>AL</td></tr> <tr><td>- Congé de présence parentale</td><td>AE</td></tr> <tr><td>- Congé parental</td><td>AD</td></tr> <tr><td>- Congé sans salaire pour élever un enfant</td><td>AF</td></tr> <tr><td>- CPA 50 %</td><td>CP</td></tr> <tr><td>- CPA 80% + 60%</td><td>AN</td></tr> <tr><td>- CPA surcotisée 100%</td><td>AK</td></tr> <tr><td>- Durée pour adopter un enfant</td><td>AM</td></tr> <tr><td>- Prolongation d'activité</td><td>AI</td></tr> <tr><td>- Recul de limite d'âge à titre personnel</td><td>AO</td></tr> </table> • Distinguer en durée des services les services normaux des services insalubres. La durée des services validés auprès du FSPOEIE, calculés en trimestres selon les dispositions réglementaires de 2004, y seront retracés en années et mois correspondant au nombre de trimestres validés (ex. : 6 trimestres validés traduits en 1 an et 6 mois) 	- Services validés avant 2004	V1	- Services validés après 2004	V2	- Services civils normaux (y compris le temps partiel normal)	A	- Services civils insalubres	B	- Temps partiel de droit	AC2	- Temps partiel surcotisé plafonné à 4 trimestres (cas normal)	AA	- Temps partiel surcotisé plafonné à 8 trimestres (ouvrier handicapé)	AB	- Congé d'accompagnement de fin de vie	AL	- Congé de présence parentale	AE	- Congé parental	AD	- Congé sans salaire pour élever un enfant	AF	- CPA 50 %	CP	- CPA 80% + 60%	AN	- CPA surcotisée 100%	AK	- Durée pour adopter un enfant	AM	- Prolongation d'activité	AI	- Recul de limite d'âge à titre personnel	AO	
- Services validés avant 2004	V1																																			
- Services validés après 2004	V2																																			
- Services civils normaux (y compris le temps partiel normal)	A																																			
- Services civils insalubres	B																																			
- Temps partiel de droit	AC2																																			
- Temps partiel surcotisé plafonné à 4 trimestres (cas normal)	AA																																			
- Temps partiel surcotisé plafonné à 8 trimestres (ouvrier handicapé)	AB																																			
- Congé d'accompagnement de fin de vie	AL																																			
- Congé de présence parentale	AE																																			
- Congé parental	AD																																			
- Congé sans salaire pour élever un enfant	AF																																			
- CPA 50 %	CP																																			
- CPA 80% + 60%	AN																																			
- CPA surcotisée 100%	AK																																			
- Durée pour adopter un enfant	AM																																			
- Prolongation d'activité	AI																																			
- Recul de limite d'âge à titre personnel	AO																																			
8	<ul style="list-style-type: none"> • Préciser les périodes de services militaires • Indiquer le code nature des services militaires (voir tableau ci-dessous) <table border="1" data-bbox="225 1429 1117 1496"> <tr><td>- Services militaires rémunérables par le FSPOEIE</td><td>M</td></tr> <tr><td>- Services militaires non rémunérables par le FSPOEIE</td><td>MN</td></tr> </table> • Inscrire la durée des services militaires 	- Services militaires rémunérables par le FSPOEIE	M	- Services militaires non rémunérables par le FSPOEIE	MN	<ul style="list-style-type: none"> • Etat signalétique des services militaires 																														
- Services militaires rémunérables par le FSPOEIE	M																																			
- Services militaires non rémunérables par le FSPOEIE	MN																																			
9	<ul style="list-style-type: none"> • Préciser les périodes de campagnes militaires • Indiquer le code nature bonification (voir tableau ci-dessous) et le taux qui lui est applicable. <table border="1" data-bbox="225 1641 1117 1776"> <tr><td>- Campagne simple coefficient 0,5</td><td>S1</td></tr> <tr><td>- Campagne simple coefficient 1</td><td>S</td></tr> <tr><td>- Campagne simple coefficient 1,5</td><td>S2</td></tr> <tr><td>- Campagne double</td><td>D</td></tr> </table> • Inscrire la durée des bonifications, après application des taux de bonification 	- Campagne simple coefficient 0,5	S1	- Campagne simple coefficient 1	S	- Campagne simple coefficient 1,5	S2	- Campagne double	D																											
- Campagne simple coefficient 0,5	S1																																			
- Campagne simple coefficient 1	S																																			
- Campagne simple coefficient 1,5	S2																																			
- Campagne double	D																																			

CODE	Commentaires	Pièces particulières à joindre																				
10	<ul style="list-style-type: none"> Indiquer le code nature bonification ou déduction en durée (voir tableau ci-dessous) et le taux qui lui est applicable. <table border="1" data-bbox="225 322 1115 663"> <tr> <td>- Bonifications CAA</td> <td>X</td> </tr> <tr> <td>- Bonifications services Hors d'Europe</td> <td>HE</td> </tr> <tr> <td>- Bonification pour enfant</td> <td>E</td> </tr> <tr> <td>- Complément sur bonifications</td> <td>BD</td> </tr> <tr> <td>- Complément sur services</td> <td>AJ</td> </tr> <tr> <td>- Déduction sur bonifications</td> <td>DD</td> </tr> <tr> <td>- Déduction sur services</td> <td>DA</td> </tr> <tr> <td>- Services aériens et sous-marins civils</td> <td>AX</td> </tr> <tr> <td>- Services aériens et sous-marins militaires</td> <td>AS</td> </tr> <tr> <td>- Unités territoriales</td> <td>UT</td> </tr> </table> Inscrire la durée des bonifications ou déductions, après application des taux de bonification 	- Bonifications CAA	X	- Bonifications services Hors d'Europe	HE	- Bonification pour enfant	E	- Complément sur bonifications	BD	- Complément sur services	AJ	- Déduction sur bonifications	DD	- Déduction sur services	DA	- Services aériens et sous-marins civils	AX	- Services aériens et sous-marins militaires	AS	- Unités territoriales	UT	
- Bonifications CAA	X																					
- Bonifications services Hors d'Europe	HE																					
- Bonification pour enfant	E																					
- Complément sur bonifications	BD																					
- Complément sur services	AJ																					
- Déduction sur bonifications	DD																					
- Déduction sur services	DA																					
- Services aériens et sous-marins civils	AX																					
- Services aériens et sous-marins militaires	AS																					
- Unités territoriales	UT																					
11	<ul style="list-style-type: none"> Renseigner par type de bonification la durée prise en compte en liquidation Totaliser la durée des bonifications 																					
12	<ul style="list-style-type: none"> Indiquer pour chaque nature de services leur durée et leur prise en compte en constitution du droit à pension et en liquidation (hors services validés nouvelle réglementation). Dissocier le cas échéant les services civils normaux et insalubres Totaliser les services effectifs en constitution et en liquidation Totaliser les services effectifs en liquidation en annuités et transformer le résultat en trimestres Indiquer le nombre de trimestres nécessaires pour obtenir le taux plein correspondant à l'année de référence de l'ouvrier (année de référence = année des 60 ans pour un départ normal et année de l'ouverture du droit à pension pour un départ au titre des travaux insalubres) 																					
13	<p>1^{er} cas : le nombre de trimestres de services calculé en §12 est inférieur au nombre de trimestres correspondant à l'année de référence :</p> <ul style="list-style-type: none"> Reporter la durée totale en annuités des services en liquidation au §12 Reporter les annuités de bonifications calculées au §11 Totaliser les 2 lignes Transformer ce résultat en trimestres (règle d'arrondi : ≥ 45 jours = 1 trimestre) <p>2^{ème} cas : le nombre de trimestres de services calculé en §12 est supérieur ou égal au nombre de trimestres correspondant à l'année de référence. Dans ce cas, le nombre de trimestres des services en §12 est ramené au nombre de trimestres correspondant à l'année de référence</p> <ul style="list-style-type: none"> Reporter le nombre de trimestres de bonifications calculé en §11 Reporter le nombre de trimestres correspondant à l'année de référence Totaliser pour trouver le nombre de trimestres liquidés 																					
14	<ul style="list-style-type: none"> Diviser le nombre de trimestres liquidés calculé au §13 par le nombre de trimestres correspondant à l'année de référence, Multiplier ce résultat par 75 %. Le pourcentage en résultant sera, le cas échéant, ramené à 80 % (article 12 II du décret 2004-1056 du 5 octobre 2004) 																					

CODE	Commentaires	Pièces particulières à joindre
15	<ul style="list-style-type: none"> • Indiquer en trimestres le total des services constitutifs, des services validés nouvelle réglementation et bonifications • Indiquer le nombre de trimestres validés auprès des régimes de base (Régime général, MSA, CANCAVA, ORGANIC, ...) en respectant les règles de concomitance (maximum 4 trimestres par année, tous régimes confondus) • Indiquer le nombre de trimestres acquis en majoration d'assurance au titre d'enfants nés à compter du 01/01/2004 • Indiquer le nombre de trimestres acquis en majoration d'assurance pour enfant handicapé • Totaliser la durée d'assurance globale 	<ul style="list-style-type: none"> • Relevé de carrière par régime
16	<ul style="list-style-type: none"> • Indiquer : <ul style="list-style-type: none"> - la date d'effet de la pension - la valeur du salaire horaire à la date de liquidation de la pension - le forfait annuel d'heures (1 759 H depuis le 01/01/2002 ; précédemment 1 960 H depuis le 01/02/1982) - le coefficient de majoration de l'article 14, décret 2004-1056 (calculé dans l'état de fin de carrière) - le taux de surcote ou de décote - le % de majoration de pension pour ouvrier handicapé • Calculer et reporter le montant de la pension : Pension = Salaire horaire x Forfait annuel x Taux de pension x coefficient de majoration Le cas échéant, appliquer : <ul style="list-style-type: none"> - taux de surcote ou de décote - taux de majoration ouvrier handicapé • Renseigner le pourcentage du Minimum garanti. Le cas échéant, calculer et porter le montant du minimum garanti (valeur de l'indice x Taux du minimum garanti) • Renseigner le montant calculé du Montant garanti dans le cas des invalidités susceptibles d'en bénéficier 	
17	<ul style="list-style-type: none"> • Indiquer pour chaque enfant : <ul style="list-style-type: none"> - son nom, prénom - sa date de naissance • Mettre une croix dans la case correspondante s'il ouvre droit à majoration • Indiquer le ou les pourcentages de majoration pour enfant et leur date d'effet. <ul style="list-style-type: none"> - Si la date d'effet d'une majoration est postérieure à la date de liquidation de la pension, la renseigner ainsi que le pourcentage de majoration. - Si le droit à majoration est reconnu à la date de radiation des contrôles, la révision de la pension se fera systématiquement au 16^{ème} anniversaire de l'enfant concerné. 	

<https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr/FSPOEIE>